Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260609-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **projet de création d'un local pour le club des jeunes : devis travaux**

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, rappelle que, lors de sa séance du 18 juin 2025, le Conseil Municipal avait validé l'achat de 4 modules pour y créer le local du club des jeunes.

En effet, depuis quelques années, cette association, très actrice sur la commune, n'a plus de local pour se réunir. La création d'un nouveau local est un véritable levier pour favoriser l'implication et l'engagement des jeunes de Trévé. Ce local aura de nombreuses fonctions telles qu'un lieu de réunion, nécessaire à la préparation et l'organisation des évènements, un lieu de stockage du matériel de l'association mais aussi un lien de convivialité et de rencontre pour les jeunes de l'association mais aussi un lieu ouvert au public permettant de fédérer de nouveaux jeunes de Trévé et de renforcer la dynamique existante.
Des travaux seront nécessaires et la commission bâtiment, réunie le 14 avril dernier, propose de retenir les devis suivants :

- Cloisons : entreprise Gourin pour 2050 HT
- Electricité : entreprise Serfo pour 1387.16 € HT
- Plomberie : entreprise Serfo pour 1045 € HT
- Réalisation accès PMR, terrasse et enrobé : Eurovia pour 23 453.17 € HT
- Revêtement de sol : Avis Matériaux pour 4 876.26 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- émet un avis favorable sur ce projet,
- accepte les devis de travaux tels qu'énumérés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses en section d'investissement du budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,